Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 085-200023778-20261021-DCP2026_366-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

DECISION DU PRESIDENT N° 2026-366

CREATION D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 9 avril 2026 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Considérant la nécessité de créer un emploi temporaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein du Multiplexe Aquatique,

DECIDE :

Article 1 : De créer un emploi d'agent d'entretien pour un accroissement temporaire d'activité, à temps complet, au sein du Multiplexe Aquatique, du 24 octobre au 31 décembre 2026. L'agent sera recruté sur le grade d'adjoint technique, 1er échelon.

Article 2 : Les crédits correspondant à la création des postes ci-dessus mentionnés sont inscrits aux BP 2026.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services sera chargée de l'exécution de la présente décision.

Givrand, le 21 octobre 2026

Le Président,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 27 OCT. 2026
- de l'affichage le :
- de la publication sur le site *www.payssaintgilles.fr* le : 27 OCT. 2026

François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cédex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr